



Résiliation abonnement salle de sport clause de non concurrence?

Par **eristlb**, le **12/04/2015** à **17:54**

Bonjour,
Je suis inscrite avec mon époux dans une salle de sport depuis novembre avec un contrat d'un an. Or, je viens de trouver un emploi en CDI dans une salle de sport concurrente de la même ville. Nous pourrions, de plus, nous entraîner gratuitement sur mon nouveau lieu de travail.
Je souhaite donc résilier mon abonnement à ma salle de sport. Je ne me vois vraiment pas travailler dans une salle et m'entraîner dans l'autre. Ce ne serait vraiment pas juste ni pour l'une, ni pour l'autre. Mais quelles clauses invoquer? Est-ce qu'il existe une clause de non concurrence tacite entre les salles de sport?
Et du coup Est-ce que ces clauses peuvent s'appliquer également à mon époux?
Merci d'avance pour vos réponses [smile4]

Par **Lag0**, le **12/04/2015** à **17:58**

Bonjour,
Il faut regarder votre contrat, mais à mon avis, votre situation n'est pas un motif de résiliation anticipée. Vous devrez attendre la fin de l'engagement pour résilier.

Par **eristlb**, le **12/04/2015** à **18:06**

Merci de votre réponse. Il y a notifié qu'il n'y a aucune résiliation possible avant 1 an. Mais je pensais que le fait de travailler pour la concurrence serait "gênant" pour eux, surtout qu'ils sont très "requins".
Il ne me reste plus qu'à tenter le coup en discutant, en négociant leur

indulgence.

Par **Lag0**, le **12/04/2015 à 18:18**

Je ne vois pas en quoi le fait de travailler pour la concurrence vous empêcherait de payer votre abonnement !

Par **eristlb**, le **12/04/2015 à 18:27**

En effet, rien ne m'empêche de payer mon abonnement. Mais je vais moi-même vendre des abonnements dans mon nouveau travail puisque je serai conseillère commerciale, abonnements qui vont concurrencer la salle où je suis inscrite, abonnements pour lesquels je vais être rémunérés. Je ne trouve pas ça très honnête, et éthiquement limite. Si j'étais malhonnête, je pourrais tout en m'entraînant dans une salle, recruter de nouveaux clients pour l'autre salle.

Par **moisse**, le **12/04/2015 à 19:19**

Voilà ce qu'il faut faire pour satisfaire votre sens de l'éthique, tout en respectant le caractère "requin" de votre futur ex-coach:
* vous payez et ne fréquentez plus la salle.
Tout le monde sera content et aura respecté l'autre.
Sinon vous pouvez effectivement tenter de recruter pour votre nouvelle salle, mais attention au dénigrement, qui vous exposerait, outre la qualification pénale, à l'exercice d'actes de commerce déloyaux.

Par **eristlb**, le **12/04/2015 à 19:46**

C'est une solution, en effet. Mais, il est ennuyeux de payer pour un service qu'on n'utilise pas, pour des raisons professionnelles et non volontaires. C'est pour cette raison que j'aurais aimé trouver une solution. J'ai précisé, "si j'étais malhonnête", car je ne le suis pas, et c'est contraire à mes valeurs, mais le gérant n'est pas censé le savoir. Ce serait juste un argument de négociation. Merci pour votre réponse.